



CONFERENCE INTERNATIONALE

L'intégration linguistique des migrants adultes : démarches pour l'évaluation des stratégies et des pratiques

1. Date et lieu

Conseil de l'Europe, Strasbourg, 24-25 juin 2010

2. Organisation

Cette Conférence se tient sous les auspices conjoints du Comité directeur de l'éducation (CDED) et du Comité européen sur les migrations (CDMG). Elle est organisée conjointement par la *Division des Politiques linguistiques*, Direction de l'éducation et des langues (DGIV) et par la *Division des Migrations*, Direction générale de la cohésion sociale (DGIII).

3. Objectifs et thèmes

Cette rencontre offrira un forum de discussion et d'échange d'expériences sur des questions clés relativement aux politiques linguistiques pour l'intégration linguistique des migrants adultes, en particulier en matière d'exigences linguistiques liées à la résidence et à la citoyenneté, de qualité des formations en langues, de tests et d'approches alternatives à l'évaluation institutionnelle.

La Conférence fait suite au séminaire de juin 2008 sur la même thématique ; l'accent avait alors été mis sur les principes du Conseil de l'Europe et sur les instruments spécifiques conçus pour aider les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dans ces domaines. Le [rapport](#) du séminaire de 2008 et les documents connexes sont disponibles en ligne sur le site de la Division des Politiques linguistiques (www.coe.int/lang/fr - section Minorités et migrants). Les participants avaient requis un événement de suivi et cet événement est par conséquent conçu de manière à répondre à cette demande.

La Conférence portera sur

- *les aspects linguistiques liés à la réunification familiale, la résidence permanente, la nationalité/citoyenneté et l'accès au marché du travail*, des vecteurs cruciaux pour faciliter l'intégration ;
- *l'évaluation des politiques et des pratiques dans ces domaines* : les participants seront invités à apporter des informations sur la manière de laquelle l'évaluation est menée dans leur propre contexte - ou pourrait l'être à l'avenir.

En complément de plusieurs sessions plénières, des groupes de travail offriront l'occasion de discuter de questions clés liées à l'efficacité des politiques et de la pratique, tout en participant aux réponses aux défis émanant de l'offre d'accompagnement pour l'intégration linguistique des migrants adultes. Les questions aborderont des thèmes tels les accompagnements prévus pour l'enseignement des langues dans les programmes d'intégration - les besoins, approches et contenus, les tests de langues et l'assurance qualité.

En outre, un rapport sera présenté sur les évolutions actuelles et les grandes tendances des actions dans ce domaine, fondées sur les résultats d'une récente enquête de suivi menée au sein des États membres du Conseil de l'Europe, faisant suite à celle de 2008. L'enquête visait à obtenir une vue d'ensemble concernant les exigences linguistiques, les tests, les formations en langues et l'emploi des technologies d'information et de communication.

Du temps et une salle seront disponibles pour un « espace-forum » durant les pauses pour permettre aux délégués de brèves présentations suivies d'échanges sur des projets nationaux ou régionaux.

4. Participants

Profil

La conférence s'adresse aux responsables nationaux et régionaux chargés de politiques linguistiques pour les migrants adultes et responsables d'au moins un des domaines suivants :

- accès au marché du travail
- réunification familiale
- résidence
- nationalité/citoyenneté.

Les participants seront par conséquent issus de ministères ou d'organismes chargés de ces domaines (par exemple : justice ; affaires étrangères ; intérieur ; emploi ; éducation; affaires sociales).

Frais de voyage et de séjour

Les frais de voyage et de séjour seront couverts par le Conseil de l'Europe pour *un nombre limité* de participants et sur demande explicite des autorités. Les autres participants pourront prendre part à la conférence à leurs frais, dans la limite du nombre de places disponibles.

Tout en étant ouvert à tous les États membres, une priorité pour la prise en charge sera accordée aux états identifiés comme étant le plus directement concernés par les thématiques de la conférence.

Langues de travail

Les participants devront être capables de travailler en français ou en anglais. L'interprétation simultanée sera assurée entre ces deux langues pendant les sessions plénières et dans deux groupes de travail.

5. Nominations

Les autorités sont invitées à soumettre leurs nominations
pour le 26 avril 2010 à la

*Division des Politiques linguistiques - DGIV
Conseil de l'Europe - F-67075 Strasbourg Cedex*

e-mail : decs-lang@coe.int Fax: (33) (0)3 88 41 27 88

6. Autres informations

Les délégués sont invités à réserver leur chambre d'hôtel dans les meilleurs délais étant donné que des événements importants se tiennent à Strasbourg fin juin, y compris une session de l'Assemblée parlementaire ; des informations pratiques ainsi qu'une liste d'hôtels indicative sont proposées sur le [site](#) (section Événements / Informations pratiques).

D'autres informations ainsi que le projet de programme et les documents pour la conférence seront disponibles en temps utile sur le site Internet de la Division des Politiques linguistiques.

(www.coe.int/lang/fr)

Contacts :

Philia THALGOTT, Administrateur
Division des Politiques linguistiques – DG IV
Tél: (33) (0) 3 88 41 26 25 / 35 33

e-mail : philia.thalgott@coe.int
www.coe.int/lang/fr

Sergey KHRYCHIKOV, Administrateur
Division des Migrations – DG III
Tél: (33) (0) 3 88 41 31 84

e-mail : sergey.khrychikov@coe.int
www.coe.int/migration

CONSEIL DE L'EUROPE – F- 67075 STRASBOURG Cedex

